

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE CÔTE-D'OR
Plan Local d'Urbanisme de Pasques

4.1a - Plan du réseau AEP et note technique

**P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal le 3 octobre 2013**



PRAGMA

STRATÉGIE
COMMUNICATION
FORMATION

LE RESEAU D'EAU POTABLE DE PASQUES

I- STRUCTURE ADMINISTRATIVE

La commune de Pasques adhère au SIVU du Plateau de Darois qui regroupe les communes d'Etaules, Darois Prenoie et Pasques. Conformément à ses statuts, c'est la CCVO qui représente Pasques au sein du SIVU. Les communes du syndicat ont confié par contrat d'affermage la gestion du service de production et de distribution de l'eau potable à la Lyonnaise des Eaux.

2- DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1- Production d'eau

L'eau provient du forage communal. Les captages sont directement réalisés dans la nappe phréatique. La production annuelle de plus de 100 000 m³ en 2003 couvre largement les besoins de la population actuelle.

La commune compte 117 abonnés, pour une consommation, en 2003, de 11 606 mètres cube. Pour le premier semestre 2004 la consommation était de 7 323 m³.

Actuellement, le réseau d'eau en place suffit par rapport, d'une part, à l'alimentation des habitants et à la pression, et d'autre part, par rapport aux besoins concernant les bouches d'incendies. En effet, les réseaux sont à l'heure actuelle calibrés de façon tout à fait satisfaisante pour répondre aux besoins actuels et pour faire face au besoin de sécurité incendie et des extensions urbaines de la commune.

2.2- Stockage de l'eau

Existence d'un château d'eau sur la commune, alimentée par l'eau provenant de la vallée de l'Ouche.

Néanmoins, pour des raisons topographiques, un surpresseur a été installé en 1997 afin de combler les problèmes de pression rencontrés par les habitations de Pasques. La capacité de ce réservoir est de 170 m³, soit 4,86 jours de ressources.

2.3- Défense contre l'incendie

Des alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable pour assurer la protection contre l'incendie peuvent être mises en oeuvre comme l'exploitation de points d'eau ou l'implantation de citernes d'incendie. Ces solutions alternatives sont à étudier en concertation avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

2.4- Le réseau communal de distribution

La conduite principale venant du réservoir possède un diamètre de 200 mm. Sont greffées sur cette conduite diverses canalisations, allant de 80 mm à 125 mm, permettant l'alimentation en eau.

2.5- Périmètres de protection

Le territoire communal de Pasques est concerné par un périmètre de protection regroupant deux points de captage d'eau potable (Arrêté préfectoral du 30 avril 1987).

(Cf. carte page 6)

2.6- Qualité de l'eau

La commune et l'ensemble du territoire du SIVU est classé en zone de très forte vulnérabilité de la première nappe souterraine vis-à-vis de la pollution venant de la surface.

3- SITUATION FUTURE A L'ECHEANCE DU PLU

A l'heure actuelle, l'alimentation en eau potable de la commune de PASQUES ne pose pas de problème particulier. La croissance démographique souhaitée par la commune entraînera une augmentation de la consommation en eau estimée à plus de 9 000 m³ supplémentaires par an. Cette augmentation ne remet pas en cause la distribution d'eau potable et la production annuelle sera en mesure d'absorber la croissance progressive de la commune. (voir page suivante note du Syndicat)

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle du SCOT du Dijonnais en cours de réalisation conclut également à la suffisance des ressources en eau du SIVU du Plateau de Darois d'ici à 2020.

Desserte des futures zones d'extension urbaines

La localisation des zones AU et la configuration actuelle des réseaux (emplacements et gabarits) ne posent pas de problèmes techniques pour l'extension de ces réseaux.

SYNDICAT DU PLATEAU DE DAROIS

Le Syndicat du Plateau de Darois est alimenté par le captage de Ste Foy et par un achat d'eau en gros au Syndicat de la Vallée de l'Ouche.

En m ³ /an sur l'année calendaire	1999	2000	2001	2002	2003
Volumes produits (Hameau de Ste Foy – Val Suzon)	71 791	101 977	88 548	83 409	86 977
Volumes importés APPORT DE LA VALLEE DE L OUCHE	38 582	14 098	14 449	18 926	14 372
Volumes totaux livrés au réseau	110 373	116 075	102 997	102 335	101 349

La production est donc en moyenne de 235 m³/j sur Ste Foy et de 40 m³/j sur le secteur alimenté par la Vallée de l'Ouche.

Les volumes consommés sont d'environ 70 000 m³ par an et le rendement varie autour de 70%.

Le syndicat souhaite savoir dans quelle mesure sa population peut augmenter sans mettre en péril le système de distribution d'eau.

Les facteurs pouvant limiter la capacité d'extension du Syndicat sont les suivants :

1. La production
2. Les points de stockage
3. Le réseau

Nous étudierons donc chacun de ces trois points.

I. La Production

Sur la station de Ste Foy, les pompes tournent une dizaine d'heure en moyenne. Par ailleurs, nous n'avons pas connu de problème de production durant la sécheresse 2004 et nous pouvons donc penser que la ressource est abondante.

Les pompes pourraient fonctionner plus longtemps et il n'y a donc pas de problème du côté de la station de Ste Foy : **Le seul facteur limitant est l'autorisation de pompage qui à ce jour n'est pas connue.**

Sur l'achat d'eau à la Vallée de l'Ouche, les pompes fonctionnent très peu et là encore il est possible d'augmenter la production.

II. Le système de Stockage

Le Syndicat du Plateau de Darois possède une grande capacité de stockage (environ 1300 m³) ; ce qui représente plus de 4 jours de production moyenne. Il n'y a donc aucun problème à augmenter la consommation.

Noms	Année de construction	Radier (m)	Trop plein (m)	Type	Nbe de Cuves	Capacité
ETAULES/DAROIS	1975			SE	2	1040
BARTHELEMY ETAULES	1975	550.00	553.00	ST	1	75
ST FOY BACHE DE REPRISE	1975	425.20	427.00	BR	1	100
PASQUES RTE DE LANTENAY	1975	558.80	561.80	ST	1	170

III. Les réseaux

Le système étant gravitaire, le résultat des essais sur les poteaux d'incendie donne une bonne idée de la capacité des réseaux.

Les débits de ces essais étant tous supérieurs à 50 m³/h et la production moyenne étant actuellement de 235 m³/j, on peut en conclure qu'il n'y a pas non plus de problème du côté des réseaux.

IV. Conclusion

Le système de production et de distribution du Syndicat peut accepter une augmentation importante de la population des communes formant le Syndicat.

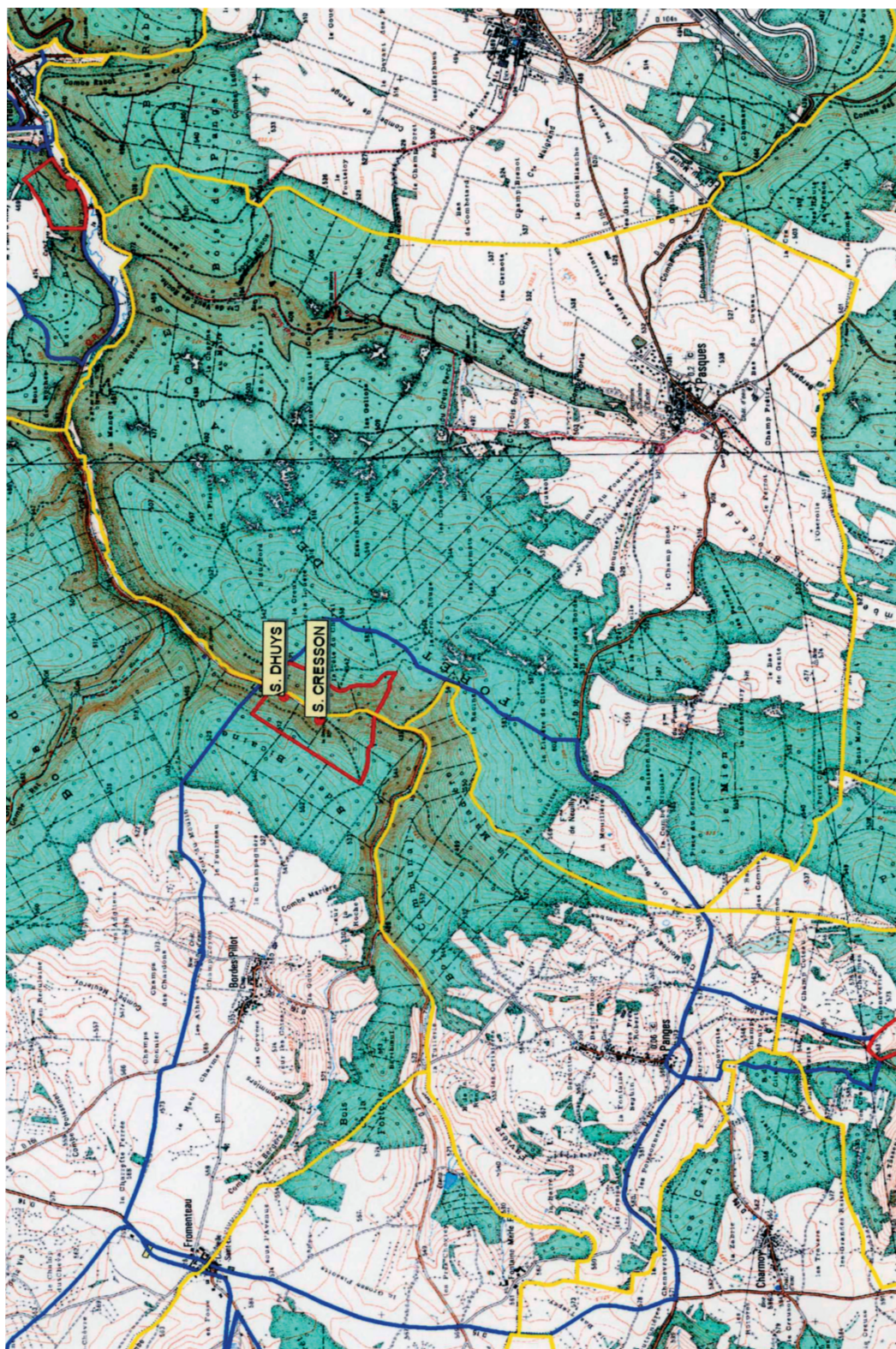
La partie surpressée serait à regarder plus en détail.

PLAN DU RÉSEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PASQUES



Localisation des zones d'extension

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES A.E.P SUR LA COMMUNE DE PASQUES



Légende:

- captage
- périmètres rapprochés
- périmètres éloignés

Source : DDASS

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE PASQUES

I - CARACTERISTIQUES DU RESEAU EXISTANT

La configuration générale

Le réseau d'assainissement

Les zones actuellement urbanisées sont desservies par un réseau d'assainissement de type individuel.

Un zonage d'assainissement a été réalisé en 2011 par la Communauté de communes de la Vallée de l'Ouche. Celui-ci devra faire l'objet d'une enquête publique en même temps que le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Projet d'une station d'épuration «naturelle»

PASQUES doit s'orienter vers un traitement communal des eaux usées. La commune souhaite réaliser une station d'épuration «propre» et a le choix entre un système de traitement des eaux qui se fait par lagunage ou à travers une rhizosphère.

Le lagunage est un procédé d'épuration naturelle qui a pour principe d'utiliser la végétation aquatique comme agent épurateur des eaux polluées. Les plantes aquatiques assurent une épuration efficace de l'eau qui traverse lentement les colonies végétales installées.

Le lagunage présente des avantages par rapport aux procédés traditionnels et notamment son faible coût d'investissement et de fonctionnement et une très bonne intégration paysagère.

2- RACCORDEMENT DES ZONES D'EXTENSION FUTURE AUX INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT

L'inscription et la réalisation des zones AU sont programmées sur 15 à 20 ans. Elles nécessiteront la mise en oeuvre d'un assainissement qui sera raccordé au réseau existant.

Le calibrage répond actuellement aux besoins de la population. Une étude est en cours, elle fixera les éventuelles adaptations ou travaux nécessaires pour absorber le surplus des nouveaux habitants.

La localisation des zones AU et la configuration actuelle du réseau d'assainissement (emplacements et gabarits) ne posent pas de problèmes techniques pour l'extension de ces réseaux.

De plus, afin d'être en conformité avec la loi sur l'eau, un système de stockage des effluents devra être mis en place afin de ne pas surcharger le réseau existant.

Il est à noter toutefois que le zonage d'assainissement effectué par la Communauté de communes de la vallée de l'Ouche en 2011 et en attente d'enquête publique a conclu à un zonage en non collectif sur l'ensemble de la commune.

SYSTÈME DE COLLECTE DE DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères relève de la compétence de la Communauté des Communes de la Vallée de l'Ouche (CCVO). Le ramassage est effectué une fois par semaine. Les déchets ainsi collectés sont ensuite acheminés à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dijon. En 2011 sur le territoire de la CCVO, la moyenne des déchets collectés a atteint un poids de 196 kg par habitant.

Le tri sélectif a été mis en place par le biais de points d'apport volontaire ou PAV. Chaque commune possède au moins un PAV (emplacements pour papier, plastique, verre). En 2011, les apports en PAV ont été estimés à environ 97 kg par habitant sur le territoire de la CCVO.

La CCVO met à disposition des habitants trois déchetteries (situées à Velars-sur-Ouche, Gisse-sur-Ouche et Lantenay) et une décharge de classe III (aussi à Lantenay à proximité de la déchetterie). Dans la décharge de classe III peuvent être déposés les déchets inertes, c'est-à-dire les gravats, la terre végétale, les briques, les parpaings... Son accès est gratuit pour les particuliers, mais payant pour les professionnels.

Les déchetteries proposent des bennes pour les produits suivants : ferraille, carton, gravats, déchets verts, déchets non recyclables, plâtre. Elles sont munies également de PAV (points d'apport volontaire), des bacs pour les produits ménagers dangereux (solvants, alcool ménager, peintures, javel, etc.), un bac à piles, un conteneur pour les huiles de vidange, un rayon pour les pneus usagés des véhicules légers, un emplacement pour les déchets d'équipements électriques et électroniques, un emplacement pour les lampes nouvelle génération. Les habitants de Pasques utilisent en majorité la déchetterie de Lantenay.

Le poids total par habitant de déchets déposés en déchetterie représente 363,5 kg en 2011.

Les déchets non recyclables et les déchets verts représentent à eux seuls 64% du total de déchets déposés en déchetterie en 2010.

À noter qu'en mai 2009 a été mise en place la collecte des déchets électriques et électroniques (appelés « DEEE »). 83,1 tonnes ont été collectées en 2011.

Les déchets de cartons, ferrailles, non recyclables, batteries, huiles et dangereux sont collectés puis traités par Bourgogne recyclage au centre de tri de Longvic ou Ruffey-lès-Beaune. Les gravats sont collectés par Bourgogne recyclage puis déposés à la décharge de classe III de Lantenay pour un stockage définitif. Les végétaux sont collectés par Bourgogne recyclage puis traités par BIODÉPE à Rémilly.

La réduction des déchets devient donc une priorité pour la CCVO, puisque les activités qui y sont liées sont de plus en plus lourdement taxées.

Décharge de Pasques

Une étude complète de la décharge communale de Pasques a été engagée par la CCVO. Il s'agit d'une décharge communale de volume moyen ouverte vers 1970, de catégorie D (risque faible), située au lieu-dit Les Chennevières Claudeau. Le site a reçu divers types de déchets (inertes, végétaux, plastiques, encombrants...). Il est toujours utilisé pour les déchets verts et inertes, mais n'a jamais reçu d'ordures ménagères.